

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-2764

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 22

I.- À l'alinéa 10, supprimer la référence :

« (0,4 ETP) »

II.- En conséquence, à la fin du même alinéa, supprimer la référence :

« (0,1 ETP) »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.